



MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
DETTE PUBLIQUE

*MATRICE DU PLAN D' ACTIONS DE
REFORMES DU SYSTEME DE GESTION
DE LA DETTE PUBLIQUE
DE LA RD CONGO*

2024-2026

**MATRICE DU PLAN OPERATIONNEL DE REFORMES
DU SYSTEME
DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE**

PILIER I : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE LA DETTE						
JALON 1.1. CADRE JURIDIQUE						
	ACTIONS ET PREREQUIS	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCE	COUT (USD)	RESPONSABLES	PTF
A1	Mise en place d'un cadre commun de suivi de la mise en œuvre des réformes sur la gestion de la dette entre –la DGDP et le COREF –doté d'un chronogramme, particulièrement celui de l'adoption des décrets de mise en œuvre de l'Ordonnance-Loi sur l'endettement public.	Réformes sont inscrites dans une feuille de route, assortie d'un chronogramme et portée par la DGDP en assurant la coordination et son suivi-évaluation.	T2/2024	50.000	MF, DGDP, COREF	
<i>A1.1</i>	<i>Elaboration de la feuille de route pour le renforcement de la gestion de la dette publique</i>		T1 /2024	50.000	DGDP/COREF	
<i>A1.2</i>	<i>Transmission de la feuille de route aux instances gouvernementales pour signature</i>		T1/2024	0	DGDP	
<i>A1.3</i>	<i>Adoption par le gouvernement de la feuille de route</i>		T2/2024	0	Ministre des Finances	

A2	Signature du projet de décret modifiant et complétant le décret N° 09/61 du 3 décembre 2009 portant création de la DGDP	Le décret portant création de la DGDP modifié et complété pour répondre aux meilleures pratiques	T2/2024	50.000	Primature/Cabinet Finances	
A2.1	<i>Elaboration du projet de décret modifiant et complétant le décret portant création de la DGDP</i>		T1-T2/2024	50.000	DGDP/COREF/Cab-Min-Finances	
A2.2	<i>Revue qualité du projet modifiant et complétant le décret portant création de la DGDP</i>		T2/2024	0	DGDP	
A2.3	<i>Transmission, aux instances gouvernementales, du projet de décret modifiant le décret portant création de la DGDP</i>		T2/2024	0	DGDP/COREF	
A2.4	<i>Adoption par le Conseil des ministres du projet de décret modifiant le décret portant création de la DGDP</i>		T2/2024	0	Ministre des Finances	
A3	Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation-information sur les enjeux de la réforme sur la dette publique	Le plan de communication conduit par la DGDP et le COREF donne lieu à des sessions d'information sur le contenu de l'Ordonnance-Loi sur l'endettement public et sur ses décrets d'application	T3/2024	20.000	DGDP/COREF	COREF avec, éventuellement, l'appui financier des partenaires
A4	Mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation-information sur les enjeux de la réforme sur la dette publique		Continue	250.000	DGDP/COREF	
JALON 1.2. COORDINATION INSTITUTIONNELLE DE LA GESTION DE LA DETTE						
A5	Mise en place d'un Cadre d'échange d'informations et de concertation entre les intervenants de la chaîne de la dette.	Les obligations de chaque structure membre du cadre de concertation notamment en matière de collecte et de partage d'informations sont définies ainsi que les modalités et fréquence de rencontres.	T1/2025	50.000	DGDP/COREF	

A5.1	<i>Elaboration du projet d'arrêté portant mise en place du Cadre de concertation sur l'endettement</i>		T2/2024		DGDP/COREF	
A5.2	<i>Transmission dudit projet au Ministre des finances pour signature</i>		T2/2024		DGDP	
A5.3	<i>Signature de l'arrêté ministériel portant mise en place du Cadre de concertation sur l'endettement</i>		T3/2024		Ministre des Finances	
A5 bis	Signature d'un Arrêté du Ministre des Finances portant avis obligatoire de la DGDP sur les risques financiers des projets PPP préalablement à leur validation par l'UC-PPP.	Les obligations de chaque structure en matière de collecte et de partage d'informations sont définies ainsi que les modalités et fréquence de rencontres.	T1/2025	0	Ministre des Finances	
A5 bis1	<i>Elaboration du projet d'arrêté rendant obligatoire l'avis de la DGDP sur les contrats PPP préalablement à leur validation par l'UC-PPP</i>		T4/2024	0	DGDP	
A5 bis.2	<i>Transmission dudit projet au Ministre des finances pour signature</i>		T4/2024	0	DGDP	
A6	Evaluation de la phase pilote d'expérimentation de la Commission provinciale de la dette et des créances avant de les formaliser par un arrêté interministériel ou par un décret	Les résultats de l'évaluation indiquent si les Commissions provinciales de la dette et des créances permettent de capter les informations de la dette des provinces par la DGDP	T3/2024	85.000	DGDP/COREF	
A6.1	<i>Réalisation des missions en vue d'établir l'état des lieux des commissions provinciales de la dette dans quatre provinces pilotes</i>		T2/2024	85.000	DGDP	
A6.2	<i>Etablissement du rapport d'évaluation du travail des commissions provinciales de la dette dans les provinces pilotes</i>		T2/2024	0	DGDP	
A6.3	<i>Elaboration d'un plan d'accompagnement des provinces</i>		T3/2024	0	DGDP/COREF	

A7	Mise en place effective des Commissions provinciales de la dette et des créances	<ul style="list-style-type: none"> • Les Commissions provinciales de la dette et des créances sont mises en place. • Un système de collecte d'informations sur la dette des provinces, des entités décentralisées est organisé dans les 26 provinces reliées à la DGDP 	De T4/2024 à T4/2026	1.000.000	DGDP/ Cab Min de l'Intérieur / Gouverneurs de provinces	
A7.1	<i>Signature des Edits provinciaux instituant les Commissions provinciales de la dette et des créances</i>				DGDP/ Cab Min de l'Intérieur /Gouverneurs de provinces	
A7.2	<i>Elaboration d'un plan global d'accompagnement pour l'installation des commissions provinciales de la dette et des créances dans les 26 provinces</i>		T4/2024		DGDP/COREF	
A7.3	<i>Mise en œuvre du plan global d'accompagnement pour l'installation des commissions provinciales de la dette et des créances</i>		T4/2024		DGDP/Ministère de l'Intérieur, Gouverneurs et Ministres provinciaux, Cabinet Finances, COREF.	
JALON I.3. LE CADRE ORGANISATIONNEL DE LA GESTION DE LA DETTE						
A8	Signature du décret fixant structures et cadre organique de la DGDP	La DGDP dispose des référentiels, de compétences et des postes, ainsi que d'un dispositif de contrôle interne et d'audit, etc.	T2/2024	40.000	Ministre des Finances	
A8.1	<i>Elaboration du projet de décret portant fixation des structures et cadre</i>					AFRITAC

	<i>organique de la DGDP</i>		T2/2024	0	DGDP/COREF	Centre (FMI)
A8.2	<i>Détermination du processus d'adoption des réformes du projet des structures et cadre organique de la DGDP</i>		T2/2024	20.000	COREF/DGDP/MIN FONCTION PUBLIQUE	
A8.3	<i>Validation du projet des structures et cadre organique de la DGDP</i>		T2/2024	20.000	COREF/DGDP/MIN FONCTION PUBLIQUE	
A9	Elaboration d'un plan de mise en œuvre de la réforme du cadre organisationnel de la DGDP	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation de la DGDP assurée et ce, conformément aux bonnes pratiques • Opérationnalisation de la nouvelle configuration de la DGDP 	T2-T3/2024	50.000	DGDP	
A9 bis	Mise en place d'un cadre de suivi de mise en œuvre de la réforme organisationnelle de la DGDP			0		
A10	Elaboration d'un plan de formations spécifiques	Le plan de formation spécifique est élaboré Une politique de formation qui comble les gaps de capacités de la DGDP dans tous les domaines de la gestion de la dette est mise en œuvre	T2/2024	250.000	DGDP/COREF	AFRITAC Centre (FMI)
A10 bis	Mise en œuvre du plan de formations spécifiques		T3/2024- T4/2025	500.000	DGDP	

A11	Développement des outils de pilotage, d'animation et de suivi de la dette publique		T2 2024	115.000		
<i>A11.1</i>	<i>Elaboration de la SDMT</i>	La DGDP dispose d'une SDMT, d'un document de l'AVD, d'un manuel de procédures et des supports de suivi des risques		40.000	DGDP	
<i>A11.2</i>	<i>Elaboration du document de l'AVD</i>			25.000		
<i>A11.3</i>	<i>Actualisation du manuel des procédures et des supports de suivi des risques</i>			50.000		
A12	Mise en place d'un cadre d'élaboration et de validation de la SDMT et de l'AVD		L'arrêté ministériel instituant le comité d'élaboration de la SDMT et de validation de l'AVD est signé	T2/2024		0
<i>A12.1</i>	<i>Elaboration du projet d'arrêté instituant le comité SDMT et AVD</i>			0	DGDP	
<i>A12.2</i>	<i>Transmission, au Ministre des Finances, du projet d'arrêté instituant le comité SDMT et AVD</i>			0	DGDP	
<i>A12.3</i>	<i>Signature par le Ministre des Finances de l'arrêté instituant le Comité SDMT et AVD</i>			0	Cab Ministre des Finances	
PILIER II : SUIVI ET RAPPORT DES RISQUES BUDGETAIRES						
JALON II.1. IDENTIFICATION ET COLLECTE DES DONNEES DES RISQUES BUDGETAIRES						
A13	Révision du cadre juridique et réglementaire existant pour définir le format, le contenu, la périodicité et les informations sur la dette des EPS et des provinces (CTDs) à	Le cadre juridique est renforcé et	T2-T3/2024	0	DGDP, CSP, MIN INTERIEUR	

	soumettre aux entités concernées	stipule le niveau et le type d'informations à collecter sur la dette des entreprises à participation de l'État et des CTD				
A13.1	<i>Insertion des dispositions sur le format, le contenu et la périodicité dans le Décret modifiant et complétant le décret créant la DGDP</i>		T2/2024	0	DGDP, CAB MINISTRE DES FINANCES	
A13.2	<i>Insertion des nouvelles dispositions dans l'arrêté interministériel portant renforcement du rôle centralisateur de la DGDP en matière de dette publique.</i>		T3/2024	0	DGDP, CAB MINISTRE DES FINANCES	
A14	Publication sur le site internet du CSP du rapport de l'Etat actionnaire et les états financiers audités des EPs selon les standards fixés dans l'Arrêté interministériel révisé et une périodicité à jour pour toutes les EPs.	Meilleure couverture et suivi des risques budgétaires au niveau du gouvernement central	T4/2025	50.000	CSP, DGDP	
A15	Introduction dans le cadre juridique des dispositions obligeant les provinces à produire et transmettre leurs états d'endettement à la DGDP au moins une fois par an, et les EPs à les envoyer trimestriellement au CSP	Meilleure disposition de transmission de la situation des Provinces et des EPs	T2-T3/2024	260.000	DGDP, COREF, CAB MIN INTERIEUR	
A15.1	<i>Insertion des dispositions sur le format, le contenu et la périodicité dans le Décret modifiant et complétant le décret créant la DGDP</i>		T2/2024	0	DGDP, CAB MINISTRE DES FINANCES	
A15.2	<i>Insertion des nouvelles dispositions dans l'arrêté interministériel portant renforcement du rôle centralisateur</i>		T3/2024	0	DGDP, CAB MINISTRE DES FINANCES	

	<i>de la DGDP en matière de dette publique.</i>					
A15.3	<i>Production et transmission, à la DGDP, les états d'endettement des EPs et des provinces.</i>		T4/2025	260.000	CSP	
A16	Elaboration et exécution du plan d'actions pour étendre le nombre des EPs à couvrir dans le rapport de la dette.		T1/2025	250.000	DGDP, CSP	
A16.1	<i>Elaboration du plan d'actions pour étendre le nombre des EPs mettant à la disposition de la DGDP, la situation de leur endettement.</i>	Meilleure couverture et suivi des risques budgétaires au niveau du gouvernement central.		0	DGDP, CSP	
A16.2	<i>Exécution du plan d'actions pour étendre le nombre des EPs mettant à la disposition de la DGDP, la situation de leur endettement.</i>			0	DGDP, CSP	
A17	Publication des rapports sur la dette au moins six mois après la fin de l'exercice budgétaire.		Disponibilité à temps des données sur la dette.	T3/2025	0	DGDP
A17 bis	Utilisation du réseau des comptables publics en cours de mise en place pour transmettre les comptes administratifs et de gestion vers la DGDP via la DGTCP.	La remontée d'informations au niveau de la DGTCP permet à la DGDP de capter toutes les données sur l'endettement des provinces.	T3/2025		DGTCP, DGDP	

2

JALON II.2. ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES					
le iat ue s » été DU	Capacité de la DGDP à collecter les informations sur les passifs éventuels implicites et explicites liés à la dette découlant SOE, ETD et PPP est renforcée.		0	DGDP	
tés la et res es, du vie	Capacité de la DGDP à traiter et à analyser les informations relatives aux passifs conditionnels implicites et explicites liés à la dette découlant des SOE, des ETD et des PPP est renforcée. Les mesures de mitigation efficaces sont formulées et mises en œuvre	T3/2024	180.000	DGDP/Min Budget/Min Finances et COREF	
aut de on eur			100.000	DGDP	
outils (logiciels) ad hoc			80.000	DGDP	
n spécifique					

P

A20	Vulgarisation auprès du Comité de gestion de risques (CDMT-RB) des méthodologies standards de détection et d'analyse des différents types de risques budgétaires	Sessions d'information, de sensibilisation et de formations, au profit des membres du CDMT-RB sur les méthodologies d'analyse de risques budgétaires touchant à la dette publique et aux PPP, sont organisées	T4 2024/T1 2025	400.000	COREF	A préciser par le COREF
A20.1	<i>Organisation des ateliers de formations en faveur des experts du CDMT-RB</i>			250.000	COREF	
A20.2	<i>Organisation des séminaires de sensibilisation sur les risques budgétaires liés en faveur des experts du CDMT-RB.</i>			150.000	COREF	
A21	Adoption et promotion des outils d'évaluation et de quantification spécifique à chaque source et type de risques budgétaires suivant les bonnes pratiques	Utilisation systématique par la DGDP (CDMT-RB) de l'outil d'analyse de risques selon les méthodologies standards et les bonnes pratiques	T4/2024	80.000	COREF/ MINISTERE DU BUDGET	
A21.1	<i>Acquisition des outils d'évaluation et de quantification spécifique à chaque source et type de risques budgétaires</i>		T4/2024	80.000	COREF/MINISTERE DU BUDGET	

CP

A22	Rendre contraignante la publication annuelle du rapport complet sur les risques liés aux passifs conditionnels de l'État. (Cf. Décret/DGDP)	Publication annuelle du rapport complet sur les risques liés aux passifs conditionnels consacrée dans le décret modifiant et complétant celui créant la DGDP.	T2/2024	50.000	DGDP	
A22.1	<i>Publication, au moins une fois l'an, d'un rapport complet sur les risques liés aux passifs conditionnels de l'Etat.</i>			50.000	DGDP	
PILIER III : RISQUES OPERATIONNELS ET PAIEMENTS DE LA DETTE						
JALON III.1. LA PROCEDURE DE PAIEMENT DE LA DETTE						
A23	Signature et vulgarisation d'une circulaire fixant la procédure d'exécution, y compris les délais critiques imposés à tout intervenant dans la chaîne de la dépense spécifique à la dette publique.	Réduction du temps de traitement de chaque dossier de la dette à payer	T2/2024	250.000	CAB MIN FINANCES, CAB MIN BUDGET, DGDP	
A23.1	<i>Dissémination de la circulaire fixant la procédure d'exécution</i>			200.000		
A23.2	<i>Production d'un lot de la circulaire pour sa dissémination</i>			50.000	DGDP	

2

A24	Acquisition de SYGADE 7 et Formation spécifique sur le logiciel	SYGADE 7 est acquis et la formation spécifique assurée		750.000	DGDP	
A24.1	Acquisition de SYGADE 7	SYGADE 7 acquis		0		
A24.2	Formation spécifique sur SYGADE 7	Formation assurée		0		
A25	Actualisation du manuel de procédures existant pour intégrer les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI (AFRITAC) sur le cadre organique de la DGDP.	Manuel de procédures actualisé		0		
A26	Interconnexion du SYGADE 7 à la Chaîne de la dépense.	Le circuit de paiement de la dette automatisé à l'aide de l'interconnexion du SYGADE 7 à la Chaîne de la dépense	T4/2025	250.000	DGDP, CII, BCC, DGTCP, COREF, MIN. BUDGET	
	TOTAL COÛT			4.980.000	Cabinet Ministre des Finances et Partenaires	

Bon pour approbation

23 APR 2024

Ministre des Finances

Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI